

Image not found or type unknown



Validité de la visite médicale du permis e/b

Par **jcd72**, le **17/02/2011** à **16:16**

Bonjour, Je suis né le 30/07/1951 et j'ai passé mon permis E/B le 24/01/2011 avec une visite médicale qui date du mois d'octobre 2010, je viens de recevoir mon nouveau permis daté du 11/02/2011, la date de validité est fixé au 30/07/2011 date de mes 60 ans. Six mois de validité seulement, j'ai téléphoné à la préfecture de la sarthe sans réponse positive, à la lecture du texte de loi R221-11 je devrais passer ma prochaine visite médicale en octobre 2012 au plus tard. Qu'en pensez-vous ? Merci.